



SYNDICAT FILPAC CGT SAICA PACK BEAULAC

Encore une bavure ?

Vendredi 19 février, un salarié reçoit un avertissement. Pour quel délit ? Avoir été surpris en train d'utiliser son téléphone portable par le directeur de production.

Pourtant toléré il y a quelques temps par la direction, notamment depuis la suppression du poste de standardiste, le directeur de production en a décidé autrement pour interdire son utilisation

Est-on obligé de toujours passer par des sanctions pour s'expliquer ? Visiblement c'est un peu la marotte du directeur de production. Cela devait lui démanger depuis longtemps !

Mais tout le monde a bien pu constater que l'humanisme ne rentrait pas vraiment dans le logiciel des directions.

Quant au directeur de production, qui n'est pas à son 1^{er} d'essai coup, adore visiblement, le maniement du bâton. Domaine qu'il excelle le mieux. Car pour le reste...

En effet, celui-ci n'est pas exsangue de tout reproche.

Petit rappel, n'est-ce pas lui qui disait en décembre dernier que seuls « les salariés qui le méritaient » pouvaient travailler sur la première semaine de janvier ?

Ce qui était déjà assez grave de le dire, mais de plus, cela constituait une infraction au Code du travail. En effet, l'employeur n'aurait pas respecté le contrat de travail entre lui-même et le salarié. Il a fallu que la CGT intervienne vigoureusement pour empêcher cela.

Dernièrement encore, la direction impose un jour de RTT pour le vendredi 27 février. L'information a été donnée au CSE le mercredi après-midi. Donc avec un délai de prévenance dépassé.

Pire, nous n'avons toujours pas le planning du mois de mars alors que celui-ci doit être donné lors de la 3^{ème} semaine du mois courant.

Ces délais de prévenances n'ont pas été mis en place par accord pour faire joli. Ils ont été imposés pour que la vie privée des salariés soit respectée.

Force est de constater que malgré toutes nos interventions, la direction et en particulier le directeur de production, qui est en charge de l'organisation de la production, n'entend rien à nos avertissements. La direction bafoue la loi et nos accords d'entreprise.

Peut-on parler de bavure ou de volonté de court-circuiter les représentants des salariés ?

Toujours est-il que la CGT a bien l'intention de ne pas laisser la situation de se dégrader.